

# Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 dans sa version révisée

Page 1 sur 25

No. FDS: 168431

V012.0

Révision: 10.10.2025

Date d'impression: 11.10.2025

Remplace la version du: 28.11.2024

LOCTITE 577

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

**LOCTITE 577** 

UFI: 2GW2-8033-X005-W663

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Adhésif anaérobie

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel Belgium N.V.

Esplanade 1

1020 Brussels

Belgique

Téléphone: +32 (2) 421 2711

SDSinfo.Adhesive@henkel.com

Pour la mise à jour de la Fiche de Données de Sécurité, merci de consulter notre site internet www.mysds.henkel.com ou www.henkel-adhesives.com.

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d' appel d' urgence (24 h): +32 70 222 076

Centre Antipoisons en Belgique tel :+ 32 (0) 70 245245 (7j/7j - 24h-24h); au Luxembourg : ++352 8002 5500 (7j/7j - 24h-24h)

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (CLP):

Sensibilisant de la peau

Catégorie 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Risques chroniques pour l'environnement aquatique

Catégorie 3

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

## Éléments d'étiquetage (CLP):

V012.0

Pictogramme de danger:



Contient 1-Acétyl-2-phénylhydrazine

Acide maléique

Reaction mass of N,N'-ethane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadecan-1-amide), Octadecanamide, 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxooctadecyl)amino]ethyl]

Méthacrylate de méthyle

**Mention d'avertissement:** Attention

Mention de danger: H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de prudence: "\*\*\*" \*\*\*Seulement pour l'utilisation Grand-Public: P101 En cas de consultation d'un

médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

\*\*\*

Conseil de prudence:

Prévention <sup>1</sup>

P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection.

Conseil de prudence:

Intervention

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

## 2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

Les substances suivantes sont présentes à une concentration ≥ la limite de concentration pour la représentation dans la section 3 et remplissent les critères de PBT/vPvB, ou ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (PE) :

Ce mélange ne contient aucune substance dans une concentration ≥ à la limite de concentration pour la représentation dans la section 3 qui est évaluée comme étant un PBT, vPvB ou ED.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

## 3.2. Mélanges

No. FDS: 168431 Page 3 sur 25 V012.0

## Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses n°CAS N°CE	Concentration	Classification	Limites de concentration spécifiques, facteurs M et ATE	Informations complémentaire s
N° d'enregistrement REACH  Méthacrylate de Dodécyle 142-90-5 205-570-6 01-2119489778-11	5-< 10 %	STOT SE 3, H335	STOT SE 3; H335; C >= 10 % ===== cutané:ATE = 3.001 mg/kg	
Méthacrylate de tétradécyle 2549-53-3 219-835-9 01-2119489775-17	1-< 5 %	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H335	STOT SE 3; H335; C >= 10 % ====== cutané: ATE = 3.001 mg/kg	
Méthacrylate d'hexadécyle 2495-27-4 219-672-3 01-2119489776-15	1-< 5 %	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H335	STOT SE 3; H335; C >= 10 % ====== cutané:ATE = 3.001 mg/kg	
1-Acétyl-2-phénylhydrazine 114-83-0 204-055-3 01-2120951382-56	0,1-< 1 %	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 Acute Tox. 4, Oral.e.aux.es, H302 Skin Sens. 1, H317 Carc. 2, H351	M acute = 1 M chronic = 1	
Acide maléique 110-16-7 203-742-5 01-2119488705-25	0,1-< 1 %	Acute Tox. 4, Oral.e.aux.es, H302 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Acute Tox. 4, Cutané, H312	Skin Sens. 1; H317; C >= 0,1 %	
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9 201-254-7 01-2119475796-19	0,1-< 1 %	STOT RE 2, H373 Skin Corr. 1B, H314 Acute Tox. 2, Inhalation, H330 Aquatic Chronic 2, H411 Acute Tox. 4, Oral.e.aux.es, H302 Acute Tox. 4, Cutané, H312 Org. Perox. E, H242 STOT SE 3, H335	Eye Irrit. 2; H319; C 1 - < 3 % Skin Irrit. 2; H315; C 3 - < 10 % Eye Dam. 1; H318; C 3 - < 10 % STOT SE 3; H335; C >= 1 % Skin Corr. 1B; H314; C >= 10 % ===== cutané: ATE = 1.100 mg/kg	
Reaction mass of N,N'-ethane- 1,2-diylbis(12- hydroxyoctadecan-1-amide), Octadecanamide, 12-hydroxy-N- [2-[(1-oxooctadecyl)amino]ethyl]	0,1-< 1 %	Skin Sens. 1, H317		
Méthacrylate de méthyle 80-62-6 201-297-1 01-2119452498-28	0,1-< 1 %	Flam. Liq. 2, H225 STOT SE 3, H335 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317		EU OEL
1,4-Naphtoquinone 130-15-4 204-977-6	0,01-< 0,1 %	Acute Tox. 3, Oral.e.aux.es, H301 Skin Corr. 1C, H314 Skin Sens. 1, H317 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 1, Inhalation, H330 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	M acute = 10 M chronic = 1	

Le produit contient des microparticules de polymères synthétiques au-dessus de la limite de concentration, mais une dérogation selon le §4 ou le §5 s'applique.

LOCTITE 577 Page 4 sur 25

V012.0

No. FDS: 168431

#### (4a) Utilisé dans des sites industriels

Nom générique du polymère	Fourchette de concentration
Polymères d'acétate de vinyle ou d'autres esters de vinyle; autres	10-30 %
polymères de vinyle	
Autre: Cires artificielles et cires préparées	0,1-10 %
Polymères de propylène ou d'autres oléfines	0,1-10 %

Si aucune valeur ATE n'est affichée, veuillez vous référer aux valeurs LD/LC50 dans la section 11. Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Amener au grand air. Si les symptomes persistent, faire appel á un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau,ne pas faire vomir, consulter un médecin.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

PEAU: Eruption cutanée, urticaire.

Peut entrainer une irritation des yeux par contact prolongé ou répété.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## 5.1. Moyens d'extinction

## Moyens d'extinction appropriés:

eau, carbon dioxide, mousse, poudre

#### Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau grand débit

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, de l'oxyde de carbone (CO), du dioxyde de carbone (CO2) et de l'oxyde nitrique (NOx) risquent d'être dégagés.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.

#### **Indications additionnelles:**

En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

No. FDS: 168431 Page 5 sur 25

V012.0

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Porter un équipement de sécurité.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Tenir à l'écart de sources d'inflammation.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément a la section 13.

Si la quantité renversée est peu importante, essuyer avec un papier absorbant et placer dans un récipient pour mise au rebut.

Si la quantité renversée est importante, absorber dans un matériauabsorbant inerte et placer le tout dans un récipient hermétiquemementfermé pour mise au rebut.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil a la section 8.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Voir le conseil a la section 8.

## Mesures d'hygiène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Se reporter à la Fiche Technique.

Ne pas stocker avec des denrées alimentaires.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Adhésif anaérobie

LOCTITE 577 Page 6 sur 25

V012.0

No. FDS: 168431

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

## 8.1. Paramètres de contrôle

## Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour Belgique

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
Ethene, homopolymer 9002-88-4 [Particules non classifiées autrement (fraction inhalable)]		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
Ethene, homopolymer 9002-88-4 [Particules non classifiées autrement (fraction alvéolaire)]		3	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
dioxyde de silicium 112945-52-5 [Particules non classifiées autrement (fraction inhalable)]		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
dioxyde de silicium 112945-52-5 [Particules non classifiées autrement (fraction alvéolaire)]		3	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
méthacrylate de méthyle 80-62-6 [MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE]	50	208	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
méthacrylate de méthyle 80-62-6 [MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE]	100		Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECTLV
méthacrylate de méthyle 80-62-6 [MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE]	50		Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
méthacrylate de méthyle 80-62-6 [Méthacrylate de méthyle]	100	416	Valeur Courte Durée	15 minutes	BE/OEL

No. FDS: 168431 Page 7 sur 25 V012.0

## **Predicted No-Effect Concentration (PNEC):**

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'expositio n	Valeur		Remarques		
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
hydroperoxyde de .alpha.,.alpha diméthylbenzyle 80-15-9	Eau douce		0,0031 mg/l				
hydroperoxyde de .alpha.,.alpha diméthylbenzyle 80-15-9	Eau (libérée par intermittence)		0,031 mg/l				
hydroperoxyde de .alpha.,.alpha diméthylbenzyle 80-15-9	Eau salée		0,00031 mg/l				
hydroperoxyde de .alpha.,.alpha diméthylbenzyle 80-15-9	Usine de traitement des eaux usées.		0,35 mg/l				
hydroperoxyde de .alpha.,.alpha diméthylbenzyle 80-15-9	Sédiments (eau douce)				0,023 mg/kg		
hydroperoxyde de .alpha.,.alpha diméthylbenzyle 80-15-9	Sédiments (eau salée)				0,0023 mg/kg		
hydroperoxyde de .alpha.,.alpha diméthylbenzyle 80-15-9	Terre				0,0029 mg/kg		
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Eau douce		0,94 mg/l				
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Eau salée		0,94 mg/l				
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Eau (libérée par intermittence)		0,94 mg/l				
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Usine de traitement des eaux usées.		10 mg/l				
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Sédiments (eau douce)				5,74 mg/kg		
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Terre				1,47 mg/kg		

No. FDS: 168431 Page 8 sur 25 V012.0

## **Derived No-Effect Level (DNEL):**

Nom listé	Application Area	Voie d'expositio n	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
méthacrylate de dodécyle 142-90-5	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		41,66 mg/kg	
méthacrylate de dodécyle 142-90-5	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		25 mg/kg	
Méthacrylate de tétradécyle 2549-53-3	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		41,66 mg/kg	
Méthacrylate de tétradécyle 2549-53-3	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		25 mg/kg	
Méthacrylate d'hexadécyle 2495-27-4	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		41,66 mg/kg	
Méthacrylate d'hexadécyle 2495-27-4	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		25 mg/kg	
acide maleique 110-16-7	Travailleurs	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux			
acide maleique 110-16-7	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets locaux			
acide maleique 110-16-7	Travailleurs	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques			
acide maleique 110-16-7	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques			
acide maleique 110-16-7	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux			
acide maleique 110-16-7	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,987 mg/m3	
acide maleique 110-16-7	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux			
hydroperoxyde de .alpha.,.alpha diméthylbenzyle 80-15-9	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		6 mg/m3	
N,N'-éthane-1,2-diylbis(12- hydroxyoctadécane-1-amide)	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		35,24 mg/m3	
N,N'-éthane-1,2-diylbis(12- hydroxyoctadécane-1-amide)	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		35,24 mg/m3	
N,N'-éthane-1,2-diylbis(12- hydroxyoctadécane-1-amide)	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		3,35 mg/m3	
N,N'-éthane-1,2-diylbis(12- hydroxyoctadécane-1-amide)	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		3,35 mg/m3	
N,N'-éthane-1,2-diylbis(12- hydroxyoctadécane-1-amide)	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		8,69 mg/m3	
N,N'-éthane-1,2-diylbis(12- hydroxyoctadécane-1-amide)	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		8,69 mg/m3	
N,N'-éthane-1,2-diylbis(12- hydroxyoctadécane-1-amide)	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		0,83 mg/m3	
N,N'-éthane-1,2-diylbis(12- hydroxyoctadécane-1-amide)	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		0,83 mg/m3	
N,N'-éthane-1,2-diylbis(12-	Grand public	oral	Exposition à long		5 mg/kg	

V012.0

hydroxyoctadécane-1-amide)			terme - effets systémiques		
N,N'-éthane-1,2-diylbis(12- hydroxyoctadécane-1-amide)	Grand public	oral	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques	5 mg/kg	
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques	348,4 mg/m3	
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux	208 mg/m3	
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux	416 mg/m3	
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques	13,67 mg/kg	
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets locaux	1,5 mg/cm2	
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Travailleurs	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux	1,5 mg/cm2	
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques	74,3 mg/m3	
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux	104 mg/m3	
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux	208 mg/m3	
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques	8,2 mg/kg	
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets locaux	1,5 mg/cm2	
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Grand public	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux	1,5 mg/cm2	
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		

## Indice Biologique d'Exposition:

aucun(e)

## 8.2. Contrôles de l'exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

## Protection respiratoire:

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Il convient de porter un masque agréé ou un respirateur avec unecartouche de vapeur organique si le produit est utilisé dans un endroitmal ventilé.

Type de filtre: A (EN 14387)

No. FDS: 168431 V012.0 25

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

#### Protection des yeux:

Des lunettes de sécurité avec protections latérales ou des lunettes desécurité pour produits chimiques devraient être portées s'il y un riqued'éclaboussures.

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:

Porter un vêtement de protection approprié.

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat du produit livré Pâte Couleur Jaune Odeur Doux État liquide

Point de fusion Actuellement en cours de détermination

Point initial d'ébullition > 149 °C (> 300.2 °F)pas de méthode / méthode inconnue

Actuellement en cours de détermination Inflammabilité Limites d'explosivité Actuellement en cours de détermination

Point d'éclair > 100 °C (> 212 °F); Creuset fermé Pensky-Martens

Température d'auto-inflammabilité Actuellement en cours de détermination Température de décomposition Actuellement en cours de détermination 3 - 6 pas de méthode / méthode inconnue

(; Conc.: 100 %)

Viscosité (cinématique) Actuellement en cours de détermination

Solubilité qualitative Légère

(23 °C (73.4 °F); Solv.: Eau)

Coefficient de partage: n-octanol/eau Actuellement en cours de détermination

Pression de vapeur < 5 mm/hg

(27 °C (80.6 °F)) Pression de vapeur

< 300 mbar; pas de méthode / méthode inconnue

(50 °C (122 °F))

1,15 - 1,20 g/cm3 Néant Densité

(25 °C (77 °F))

Densité relative de vapeur: Non disponible

Caractéristiques de la particule Actuellement en cours de détermination

#### 9.2. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations non applicables pour ce produit

No. FDS: 168431 Page 11 sur

V012.0 25

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Réagit avec les oxydants forts.

Des acides.

Agents réducteurs.

Des bases fortes.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

#### 10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.

#### 10.5. Matières incompatibles

Voir section réactivité.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

oxydes de carbone Hydrocarbures

oxydes d'azote

Une polymérisation rapide pourrait produire une chaleur et une pression excessives.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

## Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Méthacrylate de Dodécyle 142-90-5	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Méthacrylate de tétradécyle 2549-53-3	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	non spécifié
Méthacrylate d'hexadécyle 2495-27-4	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	non spécifié
1-Acétyl-2- phénylhydrazine 114-83-0	LD50	310 mg/kg	rat	OECD Guideline 425 (Acute Oral Toxicity: Up-and-Down Procedure)
Acide maléique 110-16-7	LD50	708 mg/kg	rat	non spécifié
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	LD50	382 mg/kg	rat	autre guide
Reaction mass of N,N'- ethane-1,2-diylbis(12- hydroxyoctadecan-1- amide), Octadecanamide, 12-hydroxy-N-[2-[(1- oxooctadecyl)amino]ethyl	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity)
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	LD50	9.400 mg/kg	rat	non spécifié
1,4-Naphtoquinone 130-15-4	LD50	124 mg/kg	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)

**LOCTITE 577** No. FDS: 168431 Page 12 sur

V012.0 25

## Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Méthacrylate de Dodécyle 142-90-5	LD50	> 3.000 mg/kg	lapins	autre guide
Méthacrylate de Dodécyle 142-90-5	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA)	3.001 mg/kg		Jugement d'experts
Méthacrylate de tétradécyle 2549-53-3	LD50	> 3.000 mg/kg	lapins	autre guide
Méthacrylate de tétradécyle 2549-53-3	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA)	3.001 mg/kg		Jugement d'experts
Méthacrylate d'hexadécyle 2495-27-4	LD50	> 3.000 mg/kg	lapins	autre guide
Méthacrylate d'hexadécyle 2495-27-4	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA)	3.001 mg/kg		Jugement d'experts
Acide maléique 110-16-7	LD50	1.560 mg/kg	lapins	non spécifié
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA)	1.100 mg/kg		Jugement d'experts
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	LD50	> 5.000 mg/kg	lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

No. FDS: 168431 Page 13 sur

V012.0 Page 13 Sur

## Toxicité inhalative aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Atmosphère d'essai	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	LC50	1,370 mg/l	vapeur	4 h	rat	non spécifié
Reaction mass of N,N'- ethane-1,2-diylbis(12- hydroxyoctadecan-1- amide), Octadecanamide, 12-hydroxy-N-[2-[(1- oxooctadecyl)amino]ethyl	LC50	> 5,05 mg/l	poussières/brouil lard	4 h	rat	OECD Guideline 436 (Acute Inhalation Toxicity: Acute Toxic Class (ATC) Method)
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	LC50	29,8 mg/l	vapeur	4 h	rat	non spécifié
1,4-Naphtoquinone 130-15-4	LC50	0,046 mg/l	poussières/brouil lard	4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)

## Corrosion cutanée/irritation cutanée:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
1-Acétyl-2- phénylhydrazine 114-83-0	not corrosive		Human, EpiSkinTM (SM), Reconstructed Human Epidermis (RHE)	OECD 431 (In Vitro Skin Corrosion: Reconstructed Human Epidermis (RHE) Test Method)
1-Acétyl-2- phénylhydrazine 114-83-0	non irritant		Human, EpiSkinTM (SM), Reconstructed Human Epidermis (RHE)	OECD 439 (In Vitro Skin Irritation: Reconstructed Human Epidermis (RHE) Test Method)
Acide maléique 110-16-7	irritant	24 h	homme	Patch Test
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	Corrosif		lapins	Test Draize
1,4-Naphtoquinone 130-15-4	Category 1C (corrosive)		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

**LOCTITE 577** Page 14 sur

No. FDS: 168431 V012.0 25

## Lésions oculaires graves/irritation oculair:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi	Espèces	Méthode
		on		
1-Acétyl-2- phénylhydrazine 114-83-0	non irritant		Poule, œil, isolé	OECD 438 (Isolated Chicken Eye Test Method)
Acide maléique 110-16-7	fortement irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
No. CAS				
1-Acétyl-2- phénylhydrazine	positif	Direct peptide reactivity assay (DPRA)	cysteine and lysine, in	OECD 442 C (Direct Peptide Reactivity Assay (DPRA))
114-83-0			chemico test	
1-Acétyl-2-	positif	Activation of keratinocytes	human	OECD 442 D (ARE-Nrf2 Luciferase Test
phénylhydrazine			keratinocytes,	Method)
114-83-0			in vitro test	
1-Acétyl-2-	positif	activation of dendritic cells	human	OECD Guideline 442E (H-CLAT:
phénylhydrazine			monocytes, in	Human Cell Line Activation Test)
114-83-0			vitro test	
Acide maléique	sensibilisant	Essai de stimulation locale	souris	OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation:
110-16-7		des ganglions lymphatiques		Local Lymph Node Assay)
		de souris		
Acide maléique	sensibilisant	Test de maximisation sur le	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
110-16-7		cobaye		
Reaction mass of N,N'-	sensibilisant	Test de maximisation sur le	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
ethane-1,2-diylbis(12-		cobaye		
hydroxyoctadecan-1-				
amide), Octadecanamide,				
12-hydroxy-N-[2-[(1-				
oxooctadecyl)amino]ethyl				
J				
Méthacrylate de méthyle	sensibilisant	Essai de stimulation locale	souris	OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation:
80-62-6	SCHSIUIIISAIII	des ganglions lymphatiques	304113	Local Lymph Node Assay)
00-02-0		de souris		Local Lymph (vode Assay)
1,4-Naphtoquinone	sensibilisant	non spécifié	cochon d'Inde	non spécifié
130-15-4	Sensioinsant	non specific	coenon a mac	non specific
100 10 1	l .	L	l	

No. FDS: 168431 Page 15 sur V012.0 25

## Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
1-Acétyl-2- phénylhydrazine 114-83-0	positif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
1-Acétyl-2- phénylhydrazine 114-83-0	négatif	Test in vitro du micronoyau de cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 487 (In vitro Mammalian Cell Micronucleus Test)
Acide maléique 110-16-7	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	aucune donnée		Test Ames
Acide maléique 110-16-7	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	positif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		non spécifié

## Cancérogénicit

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition / Fréquence du traitement	Espèces	Sexe	Méthode
1-Acétyl-2- phénylhydrazine 114-83-0	cancérigène	oral : eau sanitaire	continuous	souris	mascilin/fém inin	non spécifié
Acide maléique 110-16-7	Non cancérigène	oral: alimentation	2 y daily	rat	mascilin/fém inin	OECD Guideline 451 (Carcinogenicity Studies)

## Toxicité pour la reproduction:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Type de test	Parcours d'applicatio n	Espèces	Méthode
Acide maléique 110-16-7	NOAEL F1 150 mg/kg NOAEL F2 55 mg/kg	Two generation study	oral : gavage	rat	OECD Guideline 416 (Two- Generation Reproduction Toxicity Study)

No. FDS: 168431 Page 16 sur

V012.0 25

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'applicatio	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Acide maléique 110-16-7	NOAEL >= 40 mg/kg	oral: alimentation	90 d daily	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9		Inhalation : aérosol	6 h/d 5 d/w	rat	non spécifié
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	LOAEL 2000 ppm	Inhalation	14 weeks 6 hrs/day, 5 days/wk	souris	Dose Range Finding Study
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	NOAEL 1000 ppm	Inhalation	14 weeks 6 hrs/day, 5 days/wk	souris	Dose Range Finding Study

## Danger par aspiration:

Il n'y a pas de données disponibles.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

Non applicable

V012.0 25

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## Informations générales:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

## 12.1. Toxicité

## Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
Méthacrylate de Dodécyle	LC50	Toxicity > Water	96 h	Danio rerio	OECD Guideline 203 (Fish,
142-90-5		solubility			Acute Toxicity Test)
Méthacrylate de tétradécyle	LC0	Toxicity > Water	96 h	Danio rerio (reported as	OECD Guideline 203 (Fish,
2549-53-3		solubility		Brachydanio rerio)	Acute Toxicity Test)
Méthacrylate d'hexadécyle	LC50	Toxicity > Water	96 h	Danio rerio (reported as	OECD Guideline 203 (Fish,
2495-27-4		solubility		Brachydanio rerio)	Acute Toxicity Test)
Acide maléique	LC50	> 245 mg/l	48 h	Leuciscus idus	DIN 38412-15
Hydroperoxyde de cumène	LC50	3,9 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish,
80-15-9		- ,8 -			Acute Toxicity Test)
Reaction mass of N,N'-	LL50	Toxicity > Water	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish,
ethane-1,2-diylbis(12-		solubility			Acute Toxicity Test)
hydroxyoctadecan-1-amide),		·			,
Octadecanamide, 12-hydroxy-					
N-[2-[(1-					
oxooctadecyl)amino]ethyl]					
Reaction mass of N,N'-	NOELR	Toxicity > Water	32 Jours	Pimephales promelas	OECD 210 (fish early lite
ethane-1,2-diylbis(12-		solubility			stage toxicity test)
hydroxyoctadecan-1-amide),					
Octadecanamide, 12-hydroxy-					
N-[2-[(1-					
oxooctadecyl)amino]ethyl]					
Mádra mileta de mádrada	LC50	250 /1	96 h	Leuciscus idus	OECD C-: 1-1:- 202 (E:-1
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	LC30	350 mg/l	90 П	Leuciscus iaus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
00 00 0	I C50	0.045/1	061	0	
1,4-Naphtoquinone 130-15-4	LC50	0,045 mg/l	96 h	Oryzias latipes	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
130-13-4	l				Acute Toxicity Test)

## Toxicité (invertébrés aquatiques):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
1-Acétyl-2-phénylhydrazine 114-83-0	EC50	1,1 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Acide maléique 110-16-7	EC50	42,81 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	EC50	18,84 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Reaction mass of N,N'- ethane-1,2-diylbis(12- hydroxyoctadecan-1-amide), Octadecanamide, 12-hydroxy- N-[2-[(1- oxooctadecyl)amino]ethyl]	EL50	Toxicity > Water solubility	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

V012.0 25

		1			
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	EC50	69 mg/l	48 h	Daphnia magna	EPA OTS 797.1300 (Aquatic Invertebrate Acute Toxicity Test, Freshwater Daphnids)
1,4-Naphtoquinone 130-15-4	EC50	0,026 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

## Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Méthacrylate de Dodécyle 142-90-5	NOEC	Toxicity > Water solubility	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Méthacrylate de tétradécyle 2549-53-3	NOEC	Toxicity > Water solubility	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Méthacrylate d'hexadécyle 2495-27-4	NOEC	Toxicity > Water solubility	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Acide maléique 110-16-7	NOEC	10 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	autre guide
Reaction mass of N,N'- ethane-1,2-diylbis(12- hydroxyoctadecan-1-amide), Octadecanamide, 12-hydroxy- N-[2-[(1- oxooctadecyl)amino]ethyl]	NOEC	Toxicity > Water solubility	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	NOEC	37 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)

Toxicité (Algues):

No. FDS: 168431 Page 19 sur V012.0 25

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Méthacrylate de Dodécyle 142-90-5	EC50	Toxicity > Water solubility	72 h	Desmodesmus subspicatus	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Méthacrylate de Dodécyle 142-90-5	NOEC	Toxicity > Water solubility	72 h	Desmodesmus subspicatus	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Méthacrylate de tétradécyle 2549-53-3	EC50	Toxicity > Water solubility	72 h	Desmodesmus subspicatus (reported as Scenedesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Méthacrylate de tétradécyle 2549-53-3	NOEC	Toxicity > Water solubility	72 h	Desmodesmus subspicatus (reported as Scenedesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Méthacrylate d'hexadécyle 2495-27-4	EC50	Toxicity > Water solubility	72 h	Desmodesmus subspicatus (reported as Scenedesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Méthacrylate d'hexadécyle 2495-27-4	NOEC	Toxicity > Water solubility	72 h	Desmodesmus subspicatus (reported as Scenedesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
1-Acétyl-2-phénylhydrazine 114-83-0	EC50	0,258 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
1-Acétyl-2-phénylhydrazine 114-83-0	NOEC	0,012 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Acide maléique 110-16-7	EC50	74,35 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Acide maléique 110-16-7	EC10	11,8 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	EC50	3,1 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus (reported as Scenedesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	NOEC	1 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus (reported as Scenedesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Reaction mass of N,N'- ethane-1,2-diylbis(12- hydroxyoctadecan-1-amide), Octadecanamide, 12-hydroxy- N-[2-[(1- oxooctadecyl)amino]ethyl]	EC50	Toxicity > Water solubility	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Reaction mass of N,N'- ethane-1,2-diylbis(12- hydroxyoctadecan-1-amide), Octadecanamide, 12-hydroxy- N-[2-[(1- oxooctadecyl)amino]ethyl]	EC10	Toxicity > Water solubility	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	EC50	170 mg/l	96 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	NOEC	100 mg/l	96 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
1,4-Naphtoquinone 130-15-4	NOEC	0,07 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
1,4-Naphtoquinone 130-15-4	EC50	0,42 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

## Toxicité pour les microorganismes:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Méthacrylate de Dodécyle	EC10			8	OECD Guideline 209
142-90-5					(Activated Sludge,

**LOCTITE 577** Page 20 sur No. FDS: 168431

25 V012.0

	İ		1		Respiration Inhibition Test)
Acide maléique	EC10	44,6 mg/l	18 h	Pseudomonas putida	DIN 38412, part 8
110-16-7					(Pseudomonas
					Zellvermehrungshemm-
					Test)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	EC10	70 mg/l	30 mn	non spécifié	non spécifié
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	EC20	> 150 - 200 mg/l	30 mn	activated sludge, domestic	ISO 8192 (Test for Inhibition of Oxygen Consumption by Activated Sludge)
1,4-Naphtoquinone 130-15-4	EC50	5,94 mg/l	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps d'exposition	Méthode
Méthacrylate de Dodécyle 142-90-5	facilement biodégradable	aérobie	88,5 %	28 Jours	OECD Guideline 301 C (Ready Biodegradability: Modified MITI Test (I))
Méthacrylate de tétradécyle 2549-53-3	facilement biodégradable	aérobie	76,6 %	28 Jours	OECD Guideline 301 C (Ready Biodegradability: Modified MITI Test (I))
Méthacrylate d'hexadécyle 2495-27-4	facilement biodégradable	aérobie	76,6 %	28 Jours	OECD Guideline 301 C (Ready Biodegradability: Modified MITI Test (I))
1-Acétyl-2-phénylhydrazine 114-83-0	Non facilement biodégradable.	aérobie	39 %	28 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
Acide maléique 110-16-7	facilement biodégradable	aérobie	97,08 %	28 Jours	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	Non facilement biodégradable.	aérobie	3 %	28 Jours	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)
Reaction mass of N,N'- ethane-1,2-diylbis(12- hydroxyoctadecan-1-amide), Octadecanamide, 12-hydroxy- N-[2-[(1- oxooctadecyl)amino]ethyl]	Non facilement biodégradable.	aérobie	22 %	28 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
Reaction mass of N,N'- ethane-1,2-diylbis(12- hydroxyoctadecan-1-amide), Octadecanamide, 12-hydroxy- N-[2-[(1- oxooctadecyl)amino]ethyl]	not inherently biodegradable	aérobie	37 %	60 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	facilement biodégradable	aérobie	94 %	14 Jours	OECD Guideline 301 C (Ready Biodegradability: Modified MITI Test (I))
1,4-Naphtoquinone 130-15-4	Non facilement biodégradable.	aérobie	0 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**LOCTITE 577** Page 21 sur

No. FDS: 168431 V012.0 25

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Facteur de bioconcen- tration (BCF)	Temps d'exposition	Température	Espèces	Méthode
Méthacrylate de Dodécyle 142-90-5	37	56 h		Danio rerio	OECD Guideline 305 (Bioconcentration: Flow-through Fish Test)
Méthacrylate de tétradécyle 2549-53-3	37	56 h	24 °C	Danio rerio	OECD Guideline 305 (Bioconcentration: Flow-through Fish Test)
Méthacrylate d'hexadécyle 2495-27-4	37	56 h	24 °C	Danio rerio	OECD Guideline 305 (Bioconcentration: Flow-through Fish Test)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	9,1			Calcul	OECD Guideline 305 (Bioconcentration: Flow-through Fish Test)

## 12.4. Mobilité dans le sol

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Température	Méthode
Méthacrylate de Dodécyle 142-90-5	6,68	20 °C	QSAR (Quantitative Structure Activity Relationship)
Méthacrylate de tétradécyle 2549-53-3	7,66	20 °C	QSAR (Quantitative Structure Activity Relationship)
Méthacrylate d'hexadécyle 2495-27-4	8,64	20 °C	QSAR (Quantitative Structure Activity Relationship)
1-Acétyl-2-phénylhydrazine 114-83-0	0,74		QSAR (Quantitative Structure Activity Relationship)
Acide maléique 110-16-7	-1,3	20 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	1,6	25 °C	OECD Guideline 117 (Partition Coefficient (n-octanol / water), HPLC Method)
Reaction mass of N,N'- ethane-1,2-diylbis(12- hydroxyoctadecan-1-amide), Octadecanamide, 12-hydroxy- N-[2-[(1- oxooctadecyl)amino]ethyl]	5,86		OECD Guideline 117 (Partition Coefficient (n-octanol / water), HPLC Method)
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	1,38	20 °C	autre guide
1,4-Naphtoquinone 130-15-4	1,71		non spécifié

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne contient aucune substance caractérisée PBT ou vPvB

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Non applicable

## 12.7. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

No. FDS: 168431 Page 22 sur V012.0 25

#### Evacuation du produit:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Ne pas renverser de substances / produits et prévenir les rejets dans l'environnement.

Ne pas rincer l'emballage avant l'elimination

#### Evacuation d'emballage non nettoyé:

Aprés usage, les tubes, cartons et flacons souillés par les résidus deproduit devront être éliminés comme déchets chimiquement contaminés dansun centre autorisé de collecte de déchets ou incinérés dans une installation autorisée."

#### Code de déchet

08 04 09\* adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

## 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR	Aucun danger
RID	Aucun danger
ADN	Aucun danger
IMDG	Aucun danger
IATA	Aucun danger

## 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	Aucun danger
RID	Aucun danger
ADN	Aucun danger
IMDG	Aucun danger
IATA	Aucun danger

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	Aucun danger
RID	Aucun danger
ADN	Aucun danger
IMDG	Aucun danger
IATA	Aucun danger

## 14.4. Groupe d'emballage

ADR	Aucun danger
	U
RID	Aucun danger
ADN	Aucun danger
IMDG	Aucun danger
IATA	Aucun danger

## 14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable
Non applicable
Non applicable
Non applicable
Non applicable

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR Non applicable

No. FDS: 168431 Page 23 sur V012.0 25

RID Non applicable
ADN Non applicable
IMDG Non applicable
IATA Non applicable

## 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## **RUBRIQUE 15:Informations relatives à la réglementation**

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substance appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) No 2024/590): Non applicable Consentement préalable en connaissance de cause (Règlement (UE) N° Non applicable 649/2012):

Polluants organiques persistants (Règlement (UE) 2019/1021): Non applicable

Les microparticules de polymère synthétique fournies sont soumises aux conditions fi xées par l'entrée 78 de l'annexe XVII du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil

Teneur VOC < 3 % (2010/75/EC)

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

No. FDS: 168431 V012.0 25

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H330 Mortel par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Abréviations et acronymes:

ADG(-Code): Marchandises dangereuses australiennes (Code)

ADN: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route

AS: Norme australienne

ASTM: American Society for Testing and Materials

ATE: estimation de la toxicité aiguë

CAS: Chemical Abstract Service

CLP: Règlement (CE) n° 1272/2008

CMR: Cancérigène, Mutagène, Reprotoxique

DIN: Institut Allemand de normalisation ECx: Concentration effective (x% niveau effectif)

ECHA: Agence Européenne des Produits Chimiques

EC-Nummer: Numéro de substance dans l'inventaire EU EINECS/ELINCS

ECTLV: Valeur limite du seuil communautaire européen

ED: Substance identifiée comme ayant des propriétés perturbateur endocrinien

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques existantes commercialisées

ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées

EN: Norme européenne

ENCS: Inventaire japonais des substances chimiques

EPA: Agence américaine de protection de l'environnement

EU: Union européenne

EU EXPLD1: Substance figurant à l'annexe I, Rég (CE) No. 2019/1148

EU EXPLD2: Substance figurant à l'annexe II, Rég (CE) No. 2019/1148

EWC: Catalogue européen des déchets

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

GLP: Bonnes Pratiques de Laboratoire

HSNO: Substances dangereuses et nouveaux organismes

IARC: Agence Internationale de Recherche sur le Cancer

IATA: Association du Transport Aérien International

IBC-Code: Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement de navires transportant des produits chimiques

IC50: Moitié de la concentration maximale inhibitrice

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

IMDG-Code: Code Maritime International des Matières Gangereuses

IMO: Organisation Maritime Internationale

ISO: Organisation Internationale de Normalisation

LC50: Concentration létale médiane

LD50: Dose létale médiane

MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

n.o.s.: Non Spécifié Ailleurs

No. FDS: 168431 Page 25 sur V012.0 25

NO(A)EC: Concentration sans effet (nocif)

NO(A)EL: Dose sans effet (nocif) NZS: Norme néo-zélandaise

OECD: Organisation de Coopération et de Développement Economiques

OEL: Valeurs limites d'exposition professionnelle

OPPT: US EPA Bureau de la Prévention de la Pollution et des Toxiques

OPPTS: US EPA Bureau de la prévention, des pesticides et des substances toxiques

PBT: Persistant, bioaccumulable, toxique

(Q)SAR: Relation (Quantitative) Structure-Activité

REACH: Règlement concernant le transport ferroviaire des marchandises dangereuses RID: Règlement concernant le transport ferroviaire des marchandises dangereuses

SADT: Température de décomposition auto-accélérée

SDS: Nations Unies

STOT:

STOT SE: toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition

unique

STOT RE: toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition

répété

SUSMP: Norme pour la planification uniforme des médicaments et des poisons

SVHC: Substance extrêmement préoccupante (REACH liste candidate) TRGS: Règles techniques allemandes relatives aux substances dangereuses

**UN: Nations Unies** 

VOC: Composé Organique Volatil

814.018 VOC Reg CH: Ordonnance suisse 814.018 sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils

vPvB: Très persistant, Très bioaccumulable

WGK: Classe de danger pour l'eau

#### Informations complémentaires:

Cette Fiche de données de sécurité a été rédigée pour la vente des produits Henkel et à destination des acquéreurs de ces produits Henkel. Cette FDS se base sur le règlement européen 1907/2006/CE et fournit des informations conformément à la législation applicable uniquement dans l'Union Européenne. A cet égard, aucune déclaration ni garantie ou représentation, quel qu'il soit, n'a été fournie quant au respect de la règlementation en vigueur d'une autre juridiction autre que l'Union Européenne. En cas d'export hors de l'Union Européenne, veuillez consulter la Fiche de Données de Sécurité du pays concerné pour garantir la conformité ou contacter le département Henkel « Sécurité Produits et Affaires Règlementaires » (SDSinfo.Adhesive@henkel.com), avant d'exporter dans un autre pays hors de l'Union Européenne.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

#### Cher Client,

HENKEL s'engage à créer un avenir durable en favorisant toutes les opportunités d'amélioration, tout au long de la chaîne de valeur. Si vous souhaitez y contribuer en basculant d'une version papier à une version électronique de la FDS, merci de contacter votre représentant local du Service Clients. Nous recommandons d'utiliser une adresse électronique non-personnelle (par exemple : FDS@votre societe.com).

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document.Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés